



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^e R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.86.52.18.35 – e-mail : ajanvier@yonne.fff.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 29 juin 2019 à Fleury La Vallée

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Membres du Comité de Direction présents :

Mme BRUNET Florence, MM AMARAL Dominique, BRIFFAUX Jérôme, CHATON Aurélien, FREMION Éric, GAUDIN Philippe, MOUREY Jean, RENAULT Thierry, SABATIER Patrick, TRINQUETTE Jean Louis.

Membres du Comité de Direction Excusés : MM. EHRET Cédric, MOREL Stéphane, PLEUX Cédric.

Assistent :

Mme Audrey JANVIER (secrétaire administrative), MM. Bruno BILLOTTE, Guillaume PERLIN, François RODRIGUEZ (techniciens)

Clubs présents :

Aillant, Appoigny, AJA, Arcy sur Cure, Auxerre Sports Citoyens, Auxerre CGY, Auxerre Rosoirs, Auxerre Stade, Avallon Vauban FC, Bléneau, Briennon, Cerisiers, Chablis, Champigny/Yonne, Champlost, Champs-Sur-Yonne, Charbuy, Charmoy, Charny, Cheny, Chéu, Chevannes, Coulanges la Vineuse, Courson, Diges Pourrain, ECN ; Fleury, Gâtinais, GJ Sens, Gron Veron, Groupement Migennes Laroche, Gurgy, Hery, Joigny, Laroche, Magny, Malay le Grand, Migennes ASUC, Monéteau, Mont St Sulpice, Montillot, Neuvy Sautour, Noé (FC de la Vanne), Paron, Perrigny, Ravières, Pont sur Yonne, Senan, Sens Eveil (Présent mais non en règle), Sens FC, Sens FP, Sens Jeunesse, Serein AS, Serein HV, St Bris, St Denis les Sens, St Fargeau SF, St Florentin Portugais, St Georges, Quarré St Germain, St Julien du Sault, St Martin du Tertre, Saint Sauveur Saints, St Serotin, St Valérien, Tanlay, Tonnerre, Toucy, Varennes, Venoy, Vergigny, Vermenton, Vinneuf.

Clubs représentés :

Asquins, C.O. Avallonnais, Onze St Clément

Club excusé :

Andryes

Clubs absents :

Foy.J.Educ.Pop. Arces, A. S. Saint Simeon, En Avant Auxerre, Auxerre Foot, F. C. Aigles Auxerre, Olympique D'auxerre, A. Français Migrant Avallonnais, A. Des Jeunes De Bussy En Othe, Et.S. De Champignelles, Charmoy Loisirs, A. S. Chatel Censoir, F. C. De Chatel Censoir, Am.S. Chemilly Champ Departemental, A. Des Jeunes De Cheroy, Am. S. De Domats, U.S. De Druyes Les Belles Fontaines, Football Club Egriselles Le Bocage, A.S. Etaisienne, Foy.J. D'etivey, Foy.J.Educ.Pop. Flogny La Chapelle, F.C. Fontaine La Gaillarde, U. S. Guillon, A. S. Larochoise, Sporting Club Lindry, Foy.J.Educ.Pop. Saints, U.S. De Seignelay, Racing Club De Sens, A.S. De Sergines, E.S. Florentinoise, A. Des Cadets Du Bouquet, Tournoi Sans Frontiere Sens, A.S. Villeneuve L'archeveque, Alliance Nord, Football Club Villeneuve La Guyard, A. J. Villeneuvienne De Football.

Après ouverture des bureaux de pointage (nombre de voix)

Clubs présents et représentés.....457 voix.

Ouverture de l'assemblée générale par le Président, Mr Christophe CAILLIET à 9 h 30.

1. ALLOCUTIONS**ALLOCUTION DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LESCOT**

Monsieur Jean-Claude LESCOT, Maire de la commune de Fleury la Vallée, remercie le District de l'Yonne de Football d'avoir choisi le club de Fleury La Vallée pour réaliser son Assemblée Générale. Monsieur le Maire remercie également le Président, dirigeants du club de foot de Fleury, tous les bénévoles, pour leur engagement au sein de l'association.

ALLOCUTION DE MONSIEUR JEAN-CHRISTOPHE MANET

Monsieur Jean-Christophe MANET, Président du club de Fleury la Vallée, souhaite la bienvenue à tous les membres du district ainsi qu'aux clubs présents et remercie également le District de l'Yonne de Football d'avoir retenu sa candidature pour cette Assemblée Générale 2019. Monsieur MANET retrace en quelques mots l'historique du club de foot de Fleury, fait le bilan de cette saison et nous fait part également des nouvelles infrastructures sportives qui seront inaugurées prochainement.

ALLOCUTION DE MONSIEUR PATRICE HENNEQUIN

Monsieur Patrice HENNEQUIN, Président Du Comité Départemental Olympique et Sportif de L'Yonne, exprime le plaisir de venir dans cette « réserve » de bénévoles ; rappelle que la commune de Fleury La Vallée a été élue il y a deux ans « commune la plus sportive de l'Yonne avec moins de 2 000 habitants ». Monsieur HENNEQUIN profite de cet instant pour rendre hommage à tous ces élus présents et les remercie ainsi que le District de l'Yonne de Football de l'investissement aux différents sports (sports santé, adaptés, diversifiés etc....).

ALLOCUTION DE MONSIEUR CHRISTOPHE CAILLIET

Monsieur Christophe CAILLIET, Président du District de l'Yonne de Football a donné le coup d'envoi de cette Assemblée Générale, en présentant les excuses des personnalités invitées :

- Monsieur Mahfoud AOMAR, Président de la Communauté de Commune de l'Aillantaise,
- Monsieur Daniel FONTENIAUD, Président de la ligue Bourgogne Franche-Comté, représenté par Madame Catherine BOLLÉA, Présidente de la Commission Régionale de Féminisation,
- Monsieur Pascal LAGARDE, représentant de la DDCSPP.

Monsieur Christophe CAILLIET remercie les clubs présents, la municipalité de Fleury la Vallée et les personnalités présentes.

En préambule, au lendemain de la défaite de l'équipe de France Féminines en quart de finale face à une remarquable équipe des États-Unis, le Président retrace le parcours et se félicite de l'engouement que cette Coupe du Monde a suscité pour le sport et pour le football féminin (records d'audiences, public présent dans les stades, les nombreuses manifestations pour promouvoir cette Coupe du Monde...), et nous fait part également de cette qualité organisationnelle que la France a su déployer pour accueillir cette Coupe du Monde.

Le Président nous fait part de nombreux changements et mouvements tout au long de cette saison 2018/2019 :

- Le déménagement du District à la nouvelle maison des sports,

- Les embauches en CDI de Guillaume PERLIN (technicien et éducateur sportif) et d'Audrey JANVIER (secrétaire administrative),
- Le départ de Fabienne GILABERT par rupture conventionnelle.

Le Président fait part également des projets pour la saison 2019/2020. La formation des éducateurs, dirigeants et arbitres sera une priorité pour le District, car il est important de structurer les clubs pour fidéliser les licenciés. Mais également poursuivre la féminisation, de promouvoir le football féminin dans notre département (joueuses, dirigeantes, animatrices et arbitres) et de développer d'autres formes de pratiques, comme le foot loisir (5 contre 5 ou 8 contre 8, city stade...) pour inciter les personnes ne souhaitant plus s'engager dans la pratique compétitive, à continuer à jouer au football. Dans le cadre d'un football plus solidaire, le district a pour projet, relié par la FFF, de mettre en place une action solidaire avec Le Centre De Transfusion Sanguine, dans le cadre du Plan Éducatif Fédéral, sur le don du sang.

Pour clôturer, le Président remercie les salariés du District pour leur aide précieuse, mais aussi l'ensemble des membres du Comité de Direction et membres des diverses commissions, tous les bénévoles du District qui s'investissent et travaillent énormément pour les clubs du département ; enfin, il adresse ses sincères remerciements aux partenaires institutionnels et privés du District pour leur aide, et remercie les dirigeants des clubs pour leur investissement.

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2018 À AUXERRE

Aucune remarque n'étant formulée, ni sur sa composition, ni sur sa rédaction, le PV de l'Assemblée Générale du 1^{er} décembre 2018 à Auxerre est adopté à l'unanimité.

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2019-2020

Dominique AMARAL, trésorier du District, présente le budget prévisionnel pour la saison 2019-2020, arrêté par le Comité de Direction le 4 juin dernier pour un total de charges et produits de 393 000 €.

A noter :

- Une augmentation du prix des licences de 0.50€, annoncée à la dernière assemblée générale,
- L'achat d'un véhicule multi usages 9 places
- Légère augmentation des actions en direction des clubs
- Une diminution des charges salariales
- Une diminution des frais de fonctionnement
- Aucune augmentation des droits financiers et amendes

Aucune remarque des membres présents n'étant apportée, l'Assemblée Générale adopte le budget prévisionnel à la majorité.

4. EXAMEN DES PROPOSITIONS DES MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS

Monsieur Patrick SABATIER, Président de la Commission Statut Règlement et Obligations des Clubs présente :

➤ **Le règlement annuel du District de l'Yonne de Football (annexe 1)**

Adoption à la majorité

Mise en application le 30 juin 2019

➤ **Le règlement Championnat seniors (annexe 2) :**

- **Art 4 III « championnat départemental 2 »**
- **Art 22 « Réserves et réclamations »**

Adoption à la majorité

Mise en application le 30 juin 2019

➤ **Règlement Compétitions jeunes 2019-2020 (annexe 3)**

Adopté

Mise en application le 30 juin 2019

➤ **Règlement Championnat féminines à 8 2019-2020 (annexe 4)**

Adopté

Mise en application le 30 juin 2019

➤ **Règlement foot diversifié 2019-2020 (annexe 5)**

Adopté

Mise en application le 30 juin 2019

5. EXAMENS DU VŒU DU DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Monsieur Patrick SABATIER, Président de la Commission Statut Règlement et Obligations des Clubs, présente le vœu du District de l'Yonne de Football concernant le relevé des comptes des clubs et les sanctions pour non-paiement :

Nouveau texte proposé de l'article 44 de l'annuaire du District de l'Yonne de Football

En cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :

- *10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;*
- *20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;*
- *Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.*

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Après débat, l'Assemblée décide d'adopter à l'unanimité le vœu du district.

Mise en application à compter du 30 juin 2019

6. EXAMENS DES VŒUX DES CLUBS

Monsieur Patrick SABATIER, Président de la Commission Statut Règlement et Obligation des Clubs, présente les vœux des clubs :

Champs sur Yonne :

Le FC CHAMPS propose de repousser la date limite des mutations, de la mi-juillet (actuelle réglementation) à la mi-août (15 août, voire 20 août), au motif que les joueurs, dirigeants, et bénévoles des clubs, sont souvent partis en vacances à la mi-juillet et ne peuvent répondre aux exigences réglementaires dans les délais actuellement imposés.

Fleury la vallée :

L'article 5 du règlement des championnats seniors du district de l'Yonne de football (obligations), définit le nombre et les catégories d'équipes jeunes, pour être en conformité, notamment vis à vis des accessions. Les plus petits clubs rencontrent de plus en plus de

difficultés pour attirer des licenciés à partir d'U11. Outre le fait qu'à cet âge, les enfants soient tentés d'essayer d'autres sports, ceux qui continuent à pratiquer le football, sont attirés par les clubs plus importants, soit par ambition (ce qui est juste), soit parce qu'ils retrouvent leurs camarades de collège. Des ligues et Districts ont aménagé cette obligation, sans la supprimer. Aussi, nous proposons que l'obligation d'équipes jeunes soit abaissée à la catégorie U8-U9, en tenant compte de la population de la commune (par exemple, seulement pour les villages en dessous de 2000 habitants).

Cerisiers :

1. Complément du règlement sur le contrôle des joueurs suspendus disputant une rencontre, par les instances du football départemental via les moyens informatiques actuels.

2. ARTICLE 4

II – Championnat Départemental 1

Le championnat départemental 1 (D1) est ouvert à 12 équipes en un seul groupe.

- Les deux premiers ou ayant droit du championnat départemental 1 accède au championnat régional 3
- Les rétrogradations de D1 en D2 sont fonction du nombre de rétrogradations de R3 en D1

Nb de relégations de R3 en D1	Rétrogradations de Division 1 en Division 2	Sont qualifiés pour la D1
0	Les 11 ^{ème} et 12 ^{ème} soit 2 descentes	le 1er de chaque groupe de D2 (ou ayant droit)..... = 2 les 2 meilleurs 2 ^{ème} de D2 (ou ayant droit)..... = 2 les maintenus de la saison écoulée : du 3 ^{ème} au 10 ^{ème} inclus = 8 <hr/> Total = 12
1	Les 11 ^{ème} et 12 ^{ème} soit 2 descentes	L'équipe reléguée de R3 = 1 le 1er de chaque groupe de D2 (ou ayant droit)..... = 2 le meilleur 2 ^{ème} de D2 (ou ayant droit)..... = 1 les maintenus de la saison écoulée : du 3 ^{ème} au 10 ^{ème} inclus = 8 <hr/> Total = 12
2	Les 10 ^{ème} , 11 ^{ème} , et 12 ^{ème} Soit 3 descentes	Les équipes reléguées de R3 = 2 le 1er de chaque groupe de D2 (ou ayant droit) = 2 le meilleur 2 ^{ème} de D2 (ou ayant droit)..... = 1 les maintenus de la saison écoulée : du 3 ^{ème} au 9 ^{ème} inclus..... = 7 <hr/> Total = 12
3	Le 10 ^{ème} , 11 ^{ème} , et 12 ^{ème} Soit 3 descentes	Les équipes reléguées de R3 = 3 le 1er de chaque groupe de D2 (ou ayant droit) = 2 les maintenus de la saison écoulée : du 3 ^{ème} au 9 ^{ème} inclus..... = 7 <hr/> Total = 12
4	le 9 ^{ème} , 10 ^{ème} , 11 ^{ème} et 12 ^{ème} Soit 4 descentes	Les équipes reléguées de R3 = 4 le 1er de chaque groupe de D2 (ou ayant droit) = 2 les maintenus de la saison écoulée : du 3 ^{ème} au 8 ^{ème} inclus..... = 6 <hr/> Total = 12
5	le 8 ^{ème} , 9 ^{ème} , 10 ^{ème} , 11 ^{ème} et 12 ^{ème} Soit 5 descentes	Les équipes reléguées de R3 = 5 le 1er de chaque groupe de D2 (ou ayant droit) = 2 les maintenus de la saison écoulée : du 3 ^{ème} au 7 ^{ème} inclus..... = 5 <hr/> Total = 12

Le nombre d'équipes de D2 promues en D1 ne pourra être supérieur à 3 équipes. Au delà, il sera procédé au maintien des « x » équipes les mieux classées afin d'atteindre le nombre de 12 équipes.

III - Championnat Départemental 2

Le championnat départemental 2 (D2) est ouvert à 24 équipes en deux groupes de 12.

Nombres de relégations de R3 en D1	Relégations de D2 en D3	Sont qualifiés pour la D2
0	les 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe Soit 2 4 descentes	Les équipes reléguées de D1 = 1 2 le 1 ^{er} de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les 2 ^{èmes} de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 1 3 les maintenus de la saison écoulée : du 3 ^{ème} au 10 ^{ème} inclus de chaque groupe = 19 16 <hr/> Total = 24
1	les 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe Soit 2 4 descentes	Les équipes reléguées de D1 = 1 2 le 1 ^{er} de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les 2 meilleurs 2 ^{èmes} de D3 (ou ayant droit) = 2 les maintenus de la saison écoulée : du 3 ^{ème} au 10 ^{ème} inclus et le moins bon 2 ^{ème} de D2 = 20 17 <hr/> Total = 24
2	Le moins bon 10 ^{ème} et les 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupes Soit 3 5 descentes	Les équipes reléguées de D1 = 2 3 le 1 ^{er} de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les 2 meilleurs 2 ^{èmes} de D3 (ou ayant droit) = 2 les maintenus de la saison écoulée : du 3 ^{ème} au 9 ^{ème} inclus, le moins bon 2 ^{ème} et le meilleur 10 ^{ème} = 19 16 <hr/> Total = 24
3	Le moins bon 10 ^{ème} et les 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupes Soit 3 5 descentes	Les équipes reléguées de D1 = 3 le 1 ^{er} de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 le meilleur 2 ^{ème} de D3 (ou ayant droit) = 1 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 9 ^{ème} inclus de chaque groupe et le meilleur 10 ^{ème} = 18 17 <hr/> Total = 24
4	Les 10 ^{ème} , 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe soit 5 6 descentes	Les équipes reléguées de D1 = 4 le 1 ^{er} de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 le meilleur 2 ^{ème} de D3 (ou ayant droit) = 1 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 9 ^{ème} inclus de chaque groupe = 17 16 <hr/> Total = 24
5	Les 10 ^{ème} , 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe soit 6 descentes	Les équipes reléguées de D1 = 5 le 1 ^{er} de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 9 ^{ème} inclus = 16 <hr/> Total = 24

- Le 1^{er} ou ayant droit du championnat départemental 2 accède au championnat départemental 1 (D1).
- Les rétrogradations du championnat départemental 2 en championnat départemental 3 sont fonction du nombre de rétrogradations de R3 en D1.

~~Le nombre d'équipes du championnat départemental 3 promues en championnat départemental 2 ne pourra être supérieur à 3 équipes. Au delà, il sera procédé au maintien des « x » équipes les mieux classées afin d'atteindre le nombre de 24 équipes~~

IV. Championnat de Départemental 3

Le Championnat de Départemental 3 est ouvert à 36 équipes en 3 groupes de 12.

- Les rétrogradations du championnat de Départemental 3 en Départemental 4 sont fonction du nombre de rétrogradations de Régional 3 en Départemental 1.

Nombres de relégation de R3 en D1	Rétrogradations de D 3 en D 4	Sont qualifiés pour le championnat de départemental 3
0	Les 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe Soit 3 6 descentes	Les équipes rétrogradées de départemental 2 = 2 4 le 1 ^{er} de chaque groupe de D 4 (ou ayant droit) et le meilleur 2 ^{ième} = X Maintien des X équipes les mieux classées afin d'atteindre le nombre de 36 équipes = X <hr/> Total = 36
1	Les 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe Soit 3 6 descentes	Les équipes rétrogradées de départemental 2 = 2 4 le 1 ^{er} de chaque groupe de D 4 (ou ayant droit) et le meilleur 2 ^{ième} = X Maintien des X équipes les mieux classées afin d'atteindre le nombre de 36 équipes = X <hr/> Total = 36
2	Le moins bon 10 ^{ème} et les 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe Soit 4 7 descentes	Les équipes rétrogradées de départemental 2 = 3 5 le 1 ^{er} de chaque groupe de D 4 (ou ayant droit) et le meilleur 2 ^{ième} = X Maintien des X équipes les mieux classées afin d'atteindre le nombre de 36 équipes = X <hr/> Total = 36
3	le moins bon 10 ^{ème} et les 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe Soit 5 7 descentes	Les équipes rétrogradées de départemental 2 = 4 5 le 1 ^{er} de chaque groupe de D 4 (ou ayant droit) et le meilleur 2 ^{ième} = X Maintien des X équipes les mieux classées afin d'atteindre le nombre de 36 équipes = X <hr/> Total = 36
4	Les 2 moins bon 10 ^{ème} et les 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe Soit 6 8 descentes	Les équipes rétrogradées de départemental 2 = 5 6 le 1 ^{er} de chaque groupe de D 4 (ou ayant droit) et le meilleur 2 ^{ième} = X Maintien des X équipes les mieux classées afin d'atteindre le nombre de 36 équipes = X <hr/> Total = 36
5	Les 2 moins bon 10 ^{ème} et les 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe Soit 7 8 descentes	Les équipes rétrogradées de départemental 2 = 6 le 1 ^{er} de chaque groupe de D 4 (ou ayant droit) et le meilleur 2 ^{ième} = X Maintien des X équipes les mieux classées afin d'atteindre le nombre de 36 équipes = X <hr/> Total = 36

Le nombre d'équipes de D4 promues en D3 ne pourra être supérieur à 6 équipes. Au delà, il sera procédé au maintien des « x » équipes les mieux classées afin d'atteindre le nombre de 36 équipes.

Après présentation et débat, l'Assemblée Générale décide :

- Vœu proposé par le club du FC Champs non recevable car les dates limites de mutations sont fixées par les Règlements Généraux de la FFF, auxquels nous ne pouvons déroger.
- Vœu du club de Fleury la Vallée adopté à la majorité. Mise en application pour la saison 2020-2021.
- Vœu du club de Cerisiers rejeté à la majorité.

7. PRÉSENTATION ET ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CLUBS À L'AG DE LBFC

Sont élus :

Membres titulaires :

- Mme Christine CHERY-FLOCH du club Mont St Sulpice
- Mme Véronique MAISON du club de Toucy
- Mme Marie-Noëlle TORRE du club Asquins-Montillot FC
- Mme Nathaly VILAIN du club de St Georges
- M. Adélino DAS NEVES du club de Neuvy Sautour

Membres suppléants :

- Mme Florence BRUNET membre du Comité de Direction du District de l'Yonne
- M. Aurélien CHATON du club de St Bris
- M. Afrim GEGHYSENI du club Auxerre FC Aigles
- Gilles JOURDAIN du club de Champigny/Yonne
- M. Jean MOUREY du club de Monéteau

8. INTERVENTION DE LA COMMISSION TECHNIQUE**Intervention de François RODRIGUEZ**

François RODRIGUEZ fait le point sur ses missions :

- La formation dans l'Yonne
- Le plan de perfectionnement fédéral
- Le PEFA

Intervention de Bruno BILLOTTE

Bruno BILLOTTE fait le point sur la saison présente les axes d'amélioration de la commission technique pour la saison 2019-2020, et le bilan du Pass Coaching pour cette saison.

9. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'ensemble des participants ainsi que les collaborateurs du District, les invités présents et clos l'assemblée à 12h30.

Le Président du District de l'Yonne de Football
Christophe CAILLIET

La Secrétaire Générale
Florence BRUNET